

aéroports canadiens. Ces installations sont avantageuses en ce sens qu'elles offrent des correspondances et des itinéraires plus rapides aux voyageurs qui partent de l'Asie et de l'Europe à destination de l'Amérique du Nord.

À l'heure actuelle, les passagers des vols internationaux à destination des États-Unis qui font escale à un aéroport canadien doivent se soumettre à l'inspection des services canadiens des douanes et de l'immigration avant de rencontrer un contrôleur américain. Le précontrôle en transit permet aux voyageurs en provenance d'un pays tiers de passer directement aux installations américaines de précontrôle sans se soumettre d'abord à l'inspection canadienne.

En juin 1997, les États-Unis ont mis en place à Vancouver (Colombie-Britannique) un projet-pilote de précontrôle en transit. Depuis, plus de 70 000 voyageurs ont pu bénéficier d'un plus grand choix de destinations et de délais de transit plus courts.

Portée de l'accord annoncé aujourd'hui

Le projet-pilote mené à l'aéroport de Vancouver, qui a porté ses fruits, sera établi de façon permanente. Les États-Unis et le Canada étendront en outre ce projet à d'autres aéroports au Canada. Tous les aéroports canadiens dotés d'installations américaines de précontrôle seront admissibles aux services de précontrôle en transit. À Vancouver, ces services seront admissibles à une prolongation de durée illimitée. L'aéroport international Pearson de Toronto et l'aéroport de Montréal (Dorval) seront admissibles au précontrôle en transit en 1999. Calgary compte l'être en 2001. Edmonton, Ottawa et Winnipeg le deviendront après 2001.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse suivante : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usa/trans-f.htm>